JUSQU'À

59,99 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'une enceinte Sony SRS-XB10 noire et d'un pack SFR Sony Xperia XA1 ou XA1 Ultra



Offre valable du 01/01/2018 au 31/01/2018 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- **Vous êtes abonné mobile titulaire d'un forfait Starter, Power ou Premium de SFR.**
- **Vous avez acheté, entre le 01/01/2018 et le 31/01/2018, simultanément une enceinte Sony SRS-XB10 noire et un Pack SFR Sony Xperia XA1 ou XA1 Ultra, en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr.**

Jusqu'à 59,99 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

1 **Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.**

- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR**
- **Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**
- **Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :**
  - Joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de l'enceinte Sony SRS-XB10 noire (la date d'achat, le prix et la référence de l'enceinte doivent être impérativement entourés, le bon de livraison ne sera pas accepté).
- **Validez votre demande**
- **Imprimez le bulletin de participation**

2 **Préparez votre envoi :**

- **Découpez le code-barres original commençant par 454873 qui figure sur l'emballage de l'enceinte Sony SRS-XB10 noire (les photocopies ne seront pas acceptées).**
- **Envoyez le tout accompagné de votre bulletin de participation sous 6 jours à l'adresse suivante :**
  Offre de remboursement SFR
  BP 134
  93101 MONTREUIL CEDEX

Et après ?

- **Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.**
- **Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr**

ODR_ACC_enceinte_sony_srsxb10_201801010001

Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où vous bénéficiez déjà d'un avoir sur facture, vous ne bénéficierez du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 30/04/2018. Un seul remboursement par numéro de ligne SFR ou Red by SFR.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à: «Courrier SFR - TSA 73917- 62978 Arras Cedex 9».